



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 mai 2019 à 19 h 30 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

19-267

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

19-267 1.2 ADOPTION – ORDRE DU JOUR

19-268 1.3 PROCLAMATION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES DU
13 AU 19 MAI 2019 ET JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES
LE 15 MAI 2019

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 180, rue des Frênes – Zone H-129
- 310, rue de Murano – Zone M-247
- 320, rue de Murano – Zone M-247
- 440, rue de Murano – Zone C-254
- 360, 380, 400, 420 et 440, rue de Murano – Zones C-254 et C-259
- 143, 153, 163 et 183, boulevard Armand-Frappier – Zones M-256 et C-258

19-269 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 9 AVRIL 2019

2. ADMINISTRATION

- 19-270 2.1 DÉPÔT – REDDITION DE COMPTES ANNUELLE 2018 – PLAN D'ACTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2012-2022
- 19-271 2.2 ADOPTION – PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT
- 19-272 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LICENCE ET D'ABONNEMENT – SYSTÈME EDILEXPERT – 2019-2021
- 19-273 2.4 ADJUDICATION – CONTRAT DE SERVICES D'AGENCE DE SURVEILLANCE POUR DIVERS BESOINS – 17 MAI 2019 AU 1^{ER} NOVEMBRE 2020 – PROJET SA-19-11
- 19-274 2.5 ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PROJET SI-19-177
- 19-275 2.6 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PROJET SI-19-177
- 19-276 2.7 ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE – PROJET R-1211, LOT 1
- 19-277 2.8 ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE – RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE – PROJET R-1211, LOT 2
- 19-278 2.9 REJET DE SOUMISSION – AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX, PROJET CLÉS EN MAIN INCLUANT LES SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET R-1174
- 19-279 2.10 NOMINATIONS – COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET COMMISSIONS – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-631
- 19-280 2.11 CRÉATION, NOMINATIONS ET ABOLITION – COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE
- 19-281 2.12 AUTORISATION DE SIGNATURE ET ENGAGEMENT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – PHASE 2 – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 19-282 2.13 CONTRIBUTION – FONDS DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE POUR LES INONDATIONS PRINTANIÈRES AU QUÉBEC
- 19-283 2.14 AIDES FINANCIÈRES – ÉCOLE SECONDAIRE DU GRAND-COTEAU – GALA MÉRITAS ET MUSICFEST CANADA
- 19-284 2.15 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

3. SERVICE DES FINANCES

- 19-285 3.1 DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2018
- 19-286 3.2 PRÉSENTATION ET DIFFUSION – RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2018
- 19-287 3.3 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – COMMISSION DES FINANCES – 18 MARS 2019
- 19-288 3.4 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 19-289 3.5 AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ
- 19-290 3.6 ÉMISSION D'OBLIGATIONS, MODIFICATIONS DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET AUTORISATION DE SIGNATURE
- 19-291 3.7 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 19-292 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL
- 19-293 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EMBAUCHE D'UNE SALARIÉE TEMPORAIRE
- 19-294 4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL (PROJET DE LOI 176)

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

- 19-295 5.1 EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES POUR L'ANNÉE 2019 – PROJET R-1190, LOT 1
- 19-296 5.2 PROVISION – OPTION DE RENOUVELLEMENT – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES POUR ANNÉE 2019 – PROJET R-1190, LOT 1
- 19-297 5.3 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MAURICE-DUPLESSIS – PROJET R-1226
- 19-298 5.4 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MAURICE-DUPLESSIS – PROJET R-1226

-
-
- 19-299 5.5 ADJUDICATION – TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ENTRE LES RUES BERNADETTE ET PRINCIPALE – PROJET SI-19-171, LOT 3 – RÉSERVE POUR IMMOBILISATIONS
- 19-300 5.6 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ENTRE LES RUES BERNADETTE ET PRINCIPALE – PROJET SI-19-171, LOT 3
- 19-301 5.7 ADJUDICATION – FOURNITURE DE FÛTS ET DE LUMINAIRES POUR DIVERSES RUES – PROJET SA-19-10 – FONDS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX
- 19-302 5.8 AUTORISATION DE SIGNATURE – DISPOSITION D'ACTIFS
- 19-303 5.9 ADJUDICATION – CONVERSION DE BORNES-FONTAINES – PROJET SA-19-12 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 19-304 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 16 AVRIL 2019
- 19-305 6.2 RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 19-306 6.3 MODIFICATION – RÉOLUTION 18-198 – APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (18 LOGEMENTS) – 1477, RUE PRINCIPALE – ZONE H-315
- 19-307 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 127, RUE DE LA SAVANE – ZONE H-145
- 19-308 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ARCHITECTURE ET D'IMPLANTATION – CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE (BÂTIMENT C) – 310, RUE DE MURANO – ZONE C-258
- 19-309 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE (REVÊTEMENT) ET CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 474, PLACE DE LA MITRELLE – ZONE H-120
- 19-310 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 8-801, AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET (SALON PRISÉ) – ZONE C-321
- 19-311 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258
- 19-312 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE PERMANENTE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (BROUE SHOP) – ZONE C-147
- 19-313 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS – 133, 143, 153, 163 ET 183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (PROVIGO) – ZONES M-256 ET C-258

-
-
- 19-314 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 143, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (OPTIQUE SANTELLO) – ZONE C-258
- 19-315 6.12 APPROBATION – PIIA – PLAN DIRECTEUR D’AFFICHAGE – CONSTRUCTION D’UN IMMEUBLE (BÂTIMENT C) – 310, RUE DE MURANO – ZONE C-258
- 19-316 6.13 APPROBATION – PIIA – PLAN DIRECTEUR D’AFFICHAGE – 143, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (BÂTIMENT 4) – ZONE C-258
- 19-317 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR AJOUT D’UN ESCALIER EXTÉRIEUR – 1851, RUE NOBEL – ZONE I-102
- 19-318 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER – PROJET DESTINATION SAINTE-JULIE (ÎLOT SUD) – ZONES C-254 ET C-259
- 19-319 6.16 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE RÉSIDENCE – 5, RUE DE SAINT-MALO – ZONE H-112
- 19-320 6.17 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 440, RUE DE MURANO (A&W) – ZONE C-254
- 19-321 6.18 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (BOUCLE A) – ZONES N-805 ET A-806
- 19-322 6.19 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR – TRANSFORMATION D’UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE – 457, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN – ZONE H-227
- 19-323 6.20 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 320, RUE DE MURANO (ANGELA & I) – ZONE C-258
- 19-324 6.21 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – 437, RUE DE DIEPPE – ZONE H-227
- 19-325 6.22 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – PROJET DEVIMCO – 360, 380, 400, 420 et 440, RUE DE MURANO – ZONES C-254 et C-259
- 19-326 6.23 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – AJOUT D’UNE TERRASSE PERMANENTE – 320, RUE DE MURANO (ANGELA & I) – ZONE M-247
- 19-327 6.24 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 143, 153, 163 ET 183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONES M-256 ET C-258
- 19-328 6.25 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 440, RUE DE MURANO – ZONE C-254

-
-
- 19-329 6.26 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 310, RUE DE MURANO – ZONE C-258
- 19-330 6.27 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 180, RUE DES FRÊNES – ZONE H-129
- 19-331 6.28 DEMANDE DE PERMIS ET DEMANDE D'AUTORISATION – TRAVAUX DE REMBLAI – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LOT 5 550 214 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE) – ZONES A-715 ET A-716
- 19-332 6.29 PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – VOLET VI – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 19-333 7.1 AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.
- 19-334 7.2 AIDES FINANCIÈRES – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS
- 8. RÈGLEMENTS**
- 19-335 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1100-9 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'APPORTER DES CORRECTIONS ET AJUSTEMENTS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT MIXTE AYANT LIEU DANS L'AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE – « MU-1 »
- 19-336 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-92 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS DANS LE SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD, TOUCHANT NOTAMMENT LES USAGES, LA DENSITÉ ET LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DE LA ZONE M-244
- 19-337 8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-93 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'INTRODUIRE DE NOUVELLES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LES PROJETS DE REDÉVELOPPEMENT À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE AGRICOLE, LES PROJETS NE NÉCESSITANT PAS DE PERMIS DE LOTISSEMENT OU LORS DE L'INTENSIFICATION D'ACTIVITÉS EXISTANTES SUR UNE PROPRIÉTÉ DONNÉE
- 19-338 8.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1107-8 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS USAGES DE REMPLACEMENT DANS LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

-
-
- 19-339 8.5 AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-94 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER DEUX (2) NOUVELLES ZONES, SOIT LES ZONES A-808 ET A-812, À MÊME LA ZONE A-806, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CES NOUVELLES ZONES ET D'APPORTER DES MODIFICATIONS À LA ZONE A-904, COMPRISES DANS LE SECTEUR DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TOUCHANT NOTAMMENT LA DENSITÉ, L'IMPLANTATION ET LA TYPOLOGIE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS
- 19-340 8.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1149-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 19-341 8.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1234 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DU PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS – PHASE 2 POUR UN MONTANT DE 375 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 375 000 \$
- 19-342 8.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1235 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS
- 19-343 8.9 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-90 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-205 À MÊME LA ZONE P-201
- 19-344 8.10 ADOPTION – RÈGLEMENT 1084-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 50 KM/H SUR UNE PARTIE DE LA RUE NOBEL
- 19-345 8.11 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-84 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE DE CATÉGORIE 5 DANS LA ZONE I-155 AINSI QUE D'ENCADRER L'UTILISATION DE CONTENEURS D'ENTREPOSAGE DANS LES ZONES INDUSTRIELLES
- 19-346 8.12 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-86 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE DE CATÉGORIE 4 DANS LA ZONE I-154
- 19-347 8.13 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'UNIFORMISER LA LARGEUR MINIMALE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS JUMELÉS ET EN RANGÉE DANS LE SECTEUR DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-804 ET A-806
- 19-348 8.14 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-88 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE DE VENTE AU DÉTAIL DE MATÉRIAUX POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À TITRE D'USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE AGRICOLE DANS LA ZONE A-710

19-349 8.15 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-89 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE DE RÉPARATION DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS DANS LA ZONE I-155 AINSI QUE LA VENTE AUTOMOBILE DANS LA ZONE I-350

19-350 8.16 ADOPTION – RÈGLEMENT 1228 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS D'ACQUISITION D'UN CAMION DESTINÉ À L'UNITÉ DE SOUTIEN TECHNIQUE, D'UN CAMION ÉCUREUR COMBINÉ ET D'ACCESSOIRES CONNEXES POUR UN MONTANT DE 1 030 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 030 000 \$

9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-351 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-268

PROCLAMATION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES DU 13 AU 19 MAI 2019 ET JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES LE 15 MAI 2019

ATTENDU l'importance de découvrir et de célébrer la richesse et la multitude des expériences en famille;

ATTENDU la contribution significative des familles au développement de la collectivité;

ATTENDU qu'il est primordial que les familles bénéficient de temps et de ressources suffisants pour jouer pleinement leur rôle d'entraide, d'éducation, d'inclusion et de solidarité;

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des familles et la Journée internationale des familles incarnent des occasions d'inviter les parents à exprimer leur fierté à l'égard de leurs enfants et à diffuser leurs réalisations familiales;

ATTENDU QUE l'administration municipale est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reconnu le rôle rassembleur de la collectivité au moyen de l'adoption d'une politique familiale municipale et de la mise en place d'un plan d'action;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE proclamer la Semaine québécoise des familles du 13 au 19 mai 2019, ainsi que la Journée internationale de la famille, le 15 mai 2019;

D'inviter les familles à exprimer leur fierté en participant aux activités organisées dans la région et par la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-269

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 AVRIL 2019

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 9 avril 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-270

DÉPÔT – REDDITION DE COMPTES ANNUELLE 2018 – PLAN D'ACTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2012-2022

ATTENDU QUE la Ville effectue un suivi annuel du plan d'action de la planification stratégique;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandations présenté par la direction générale lors de la Commission administrative du 13 mai 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt de la reddition de comptes annuelle 2018 du plan d'action de la planification stratégique 2012-2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-271

ADOPTION – PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QU'à la suite de cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Julie (ci-après la Ville) doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la Ville souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen de plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution du contrat;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport présenté par le Service du greffe lors de la Commission administrative du 6 mai 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'adopter la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat*, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-272

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LICENCE ET D'ABONNEMENT – SYSTÈME EDILEXPERT – 2019-2021

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie (ci-après la « Ville ») souhaite avoir recours au système Edilexpert afin de faciliter la gestion de ses processus d'appel d'offres;

ATTENDU QUE dans le but de réduire les coûts de mise en service et les frais annuels d'utilisation de ce système, la Ville s'est jointe à la Ville de Varennes et à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville pour obtenir une proposition d'achat regroupé;

ATTENDU l'article 2.3 du *Règlement 1027 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par la greffière lors de la Commission administrative du 6 mai 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser la greffière à signer, au nom de la Ville, le contrat intitulé « contrat de licence et d'abonnement » d'une durée de trois (3) ans avec l'entreprise Edilex inc., située au 500-3111, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval (Québec) H7T 0K2, le tout, pour un montant total de 22 131,25 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-273

ADJUDICATION – CONTRAT DE SERVICES D'AGENCE DE SURVEILLANCE POUR DIVERS BESOINS – 17 MAI 2019 AU 1ER NOVEMBRE 2020 – PROJET SA-19-11

ATTENDU QU'une demande de soumissions par invitation a été effectuée afin d'obtenir les services d'une agence de surveillance pour divers besoins du 17 mai 2019 au 1^{er} novembre 2020;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 avril 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le responsable de la sécurité publique lors de la Commission administrative du 6 mai 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro SA-19-11 concernant des services d'agence de surveillance pour divers besoins du 17 mai 2019 au 1^{er} novembre 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise G.I.S.P. Sécurité inc., située au 813, rue Saint-Jacques, local 23, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2N2, pour un montant total de 72 963,14 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 29 avril 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-274

ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PROJET SI-19-177

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique de services professionnels de laboratoire pour divers travaux d'infrastructures, projet SI-19-177;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 16 avril 2019;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 18 avril 2019;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 29 avril 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'accorder un mandat de services professionnels de laboratoire visant divers travaux d'infrastructures, projet Si-19-177, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Groupe ABS inc., située au 2005, rue de Limoges à Longueuil (Québec) J4G 1C4, pour un montant de 228 246,07 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-275

PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PROJET SI-19-177

ATTENDU l'adjudication du mandat pour les services professionnels de laboratoire visant divers travaux d'infrastructures pour le projet SI-19-177, à la firme Groupe ABS inc., pour une somme de 228 246,07 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels de laboratoire visant divers travaux d'infrastructures, projet SI-19-177, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 11 412,30 \$, ce qui porte la somme autorisée à 239 658,37 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-276

ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE – PROJET R-1211, LOT 1

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique de services professionnels d'ingénierie pour la rénovation et la mise aux normes du bâtiment Louis-Armand-Savaria (hôtel de ville), projet R-1211, lot 1;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 avril 2019;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 8 mai 2019;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 13 mai 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la rénovation et la mise aux normes du bâtiment Louis-Armand-Savaria (hôtel de ville), projet R-1211, lot 1, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit FNX-INNOV inc., située au 2425, boulevard Pitfield à Saint-Laurent (Québec) H4S 1W8, pour un montant révisé de 209 417,59 \$, taxes et provision de 10 % pour les frais imprévus comprises, le tout conditionnellement, pour les items D, E, F du formulaire de soumission « Prix soumissionné » et des frais imprévus, à l'entrée en vigueur du futur règlement d'emprunt relatif aux travaux de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-277

ADJUDICATION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE – RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE – PROJET R-1211, LOT 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique de services professionnels d'architecture pour la rénovation et la mise aux normes du bâtiment Louis-Armand-Savaria (hôtel de ville), projet R-1211, lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 avril 2019;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 8 mai 2019;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 13 mai 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'accorder un mandat pour les services professionnels d'architecture pour la rénovation et la mise aux normes du bâtiment Louis-Armand-Savaria (hôtel de ville), projet R-1211, lot 2, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Groupe Leclerc architecture+design, située au 5245, chemin Chambly à Saint-Hubert (Québec) J3Y 3N5, pour un montant révisé de 223 598,96 \$, taxes et provision de 10 % pour les frais imprévus comprises, le tout conditionnellement, pour les items D, E, F du formulaire de soumission « Prix soumissionné » et des frais imprévus, à l'entrée en vigueur du futur règlement d'emprunt relatif aux travaux de rénovation et de mise aux normes de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-278

REJET DE SOUMISSION – AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX, PROJET CLÉS EN MAIN INCLUANT LES SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET R-1174

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour l'agrandissement des ateliers municipaux, projet clés en main incluant les services professionnels, projet R-1174;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 avril 2019;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse de la soumission le 30 avril 2019;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 6 mai 2019;

ATTENDU QUE le prix soumissionné par la firme ayant obtenu le plus haut pointage final dépasse l'estimation préparée par le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE rejeter, à toutes fins que de droit, la soumission de la firme 9356-0175 Québec inc. pour l'agrandissement des ateliers municipaux, projet clés en main incluant les services professionnels, projet R-1174.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-279

NOMINATIONS – COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE – MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET COMMISSIONS – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-631

ATTENDU la nomination des membres du conseil municipal à titre de membres de comités et de commissions au moyen de la résolution 17-631, adoptée le 5 décembre 2017;

ATTENDU la création du Comité de suivi de la Politique culturelle et l'abolition du Comité d'élaboration de la Politique culturelle au moyen de la résolution 19-280 en date du 14 mai 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner la conseillère Isabelle Poulet et le conseiller Mario Lemay à titre de membres du Comité de suivi de la Politique culturelle et de retirer leur nom de la liste des membres de l'ex-Comité d'élaboration de la Politique culturelle;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des membres des comités et commissions prévue dans la résolution 17-631 afin de refléter les modifications précitées;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé les rapports qui leur ont été présentés par le Service des loisirs lors des commissions administratives du 21 janvier et du 6 mai 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

DE modifier la résolution 17-631 afin de tenir compte des modifications précitées, de façon à ce qu'elle se lise désormais comme suit :

B. AUTRES NOMINATIONS

- | | |
|--|-----------------------------------|
| ▪ Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville | Normand Varin |
| ▪ Maison des jeunes | Normand Varin |
| ▪ Table d'harmonisation du parc du Mont-Saint-Bruno | Lucie Bisson |
| ▪ Chambres de commerce | Amélie Poirier |
| ▪ Comité de la Journée de la famille | Lucie Bisson |
| ▪ Les Ambassadeurs, corps de tambours et clairons | Lucie Bisson |
| ▪ Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) | Claude Dalpé
Lucie Bisson |
| ▪ Association québécoise du loisir municipal | Nicole Marchand
Amélie Poirier |
| ▪ Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu | Normand Varin |
| ▪ Réseau québécois des Villes et Village en santé | Nicole Marchand
Amélie Poirier |
| ▪ Je bouge avec mon doc | Amélie Poirier |

De rembourser les frais d'activités et de déplacement que les membres du Conseil municipal engagent à l'extérieur de la Ville de Sainte-Julie dans l'exercice de leurs mandats.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-280

CRÉATION, NOMINATIONS ET ABOLITION – COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE

ATTENDU la création d'un Comité consultatif pour l'élaboration de la Politique culturelle (ci-après la « Politique ») de la Ville de Sainte-Julie (ci-après la « Ville ») en février 2017 au moyen de la résolution 17-094;

ATTENDU l'adoption de la Politique en septembre 2018 au moyen de la résolution 18-496;

ATTENDU QUE la Politique contient la recommandation de mettre en place un comité ayant pour mission d'assurer une veille stratégique concernant la mise en œuvre de la politique culturelle;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé les rapports qui leur ont été présentés par le Service des loisirs lors des commissions administratives du 21 janvier et du 6 mai 2019;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le Service des loisirs;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE créer le Comité de suivi de la politique culturelle selon la structure suivante :

- Deux (2) membres élus;
- Quatre (4) membres représentant un organisme culturel reconnu par la Ville de Sainte-Julie;
- Trois (3) membres représentant le milieu culturel;
- Quatre (4) membres citoyens;
- Un (1) membre représentant les écoles;
- Trois (3) membres fonctionnaires (sans droit de vote);

DE nommer, à titre de membres de ce Comité, les personnes suivantes selon les modalités ci-dessous pour un mandat de deux (2) ans renouvelable :

Nom	Titre
Jocelyne Comeau	Membre représentant un organisme culturel reconnu par la Ville - Cercle des fermières de Sainte-Julie
Anita P.-de Chantal	Membre représentant un organisme culturel reconnu par la Ville - Société de généalogie de La Jemmerais
François Hébert	Membre représentant un organisme culturel reconnu par la Ville - Ambassadeurs de la Montérégie
André Van Melle	Membre représentant un organisme culturel reconnu par la Ville - Symposium Art et Passion
André Grenier	Membre représentant le milieu culturel
Claude Talbot	
René Martel	
Directeur de l'École secondaire du Grand-Coteau	Membre représentant les écoles
Josée Marc-Aurèle	Membre citoyen
Denis Gélinas	
David Miljour	
Stéphan Simard	

DE nommer également, à titre de membres sans droit de vote les fonctionnaires suivants, et ce, jusqu'à leur remplacement :

- La directrice du Service des loisirs;
- La bibliothécaire en chef;
- La régisseuse aux activités culturelles et communautaires;

D'abolir, à toutes fins que de droit, le Comité consultatif pour l'élaboration de la Politique culturelle créé au moyen de la résolution 17-094.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-281

AUTORISATION DE SIGNATURE ET ENGAGEMENT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – PHASE 2 – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU le projet de mise aux normes du bâtiment de l'hôtel de ville;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Julie adhère au programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC) lancé par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI-Local Governments for Sustainability;

ATTENDU l'appel à projets du programme Climat municipalités - Phase 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui vise à appuyer les municipalités du Québec dans leurs efforts de lutte contre les changements climatiques;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'autoriser la coordonnatrice aux relations avec les citoyens et ville intelligente à gérer, à déposer et à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Climat municipalités - Phase 2 auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet intitulé « Étude visant à réduire l'empreinte écologique du centre municipal Louis-Armand-Savaria », ainsi que tout autre document requis aux fins du programme;

DE confirmer l'engagement de la Ville de Sainte-Julie à payer sa part des coûts admissibles, soit un montant de 12 500 \$ plus 1 100 \$ en frais administratifs, pour un total de 13 600 \$, le tout conditionnellement à l'obtention d'une aide financière de 37 600 \$ dans le cadre du programme Climat municipalités – Phase 2.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-282

CONTRIBUTION – FONDS DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE POUR LES INONDATIONS PRINTANIÈRES AU QUÉBEC

ATTENDU QUE les inondations printanières ont fait de nombreux sinistrés dans plusieurs régions du Québec;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont dû, dans les circonstances, décréter l'état d'urgence;

ATTENDU QUE depuis le début des inondations, la Croix-Rouge est à l'œuvre dans les collectivités sinistrées et travaille en étroite collaboration avec tous les échelons du gouvernement afin de coordonner les efforts de secours et de venir en aide à ceux qui en ont besoin;

ATTENDU QUE des milliers de sinistrés dépendent en ce moment, au Québec, des services essentiels offerts par la Croix-Rouge, tels des services d'accueil et d'information, d'inscription des sinistrés, de soutien moral, d'hébergement, d'aide alimentaire et vestimentaire et de premiers soins;

ATTENDU QUE devant l'ampleur de la situation, la Croix-Rouge a mis sur pied un fonds spécifique pour les victimes des inondations printanières au Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est solidaire des municipalités affectées par cette catastrophe naturelle et souhaite contribuer financièrement au fonds d'aide visant à soutenir l'intervention de la Croix-Rouge auprès des personnes, familles et collectivités touchées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser le versement d'une somme de 3 000 \$ au Fonds de secours de la Croix-Rouge pour les inondations printanières au Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-283

AIDES FINANCIÈRES – ÉCOLE SECONDAIRE DU GRAND-COTEAU – GALA MÉRITAS ET MUSICFEST CANADA

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière de l'École secondaire du Grand-Coteau pour offrir une bourse dans le cadre du gala Méritas qui aura lieu le mardi 4 juin 2019 et pour financer la participation des élèves du profil guitare à l'activité MusicFest Canada, qui aura lieu à Ottawa les 13 et 14 mai 2019, et au Festival des harmonies et orchestres de Sherbrooke qui aura lieu le 19 mai 2019;

ATTENDU QUE le Gala Méritas a pour objectifs de souligner la participation, la réussite et la persévérance scolaires ainsi que les efforts et l'implication des élèves;

ATTENDU QUE la participation à des festivals de musique favorise non seulement le développement d'aptitudes musicales chez les élèves, mais aussi l'esprit d'équipe, la persévérance et l'estime de soi;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE verser, à l'occasion du gala Méritas de l'École secondaire du Grand-Coteau, une aide financière de 200 \$ sous forme de bourse à un élève qui s'est particulièrement distingué en cours d'année;

DE verser, en outre, à cette école une aide financière de 500 \$ en vue de la participation des élèves du profil guitare à l'édition 2019 de MusicFest Canada et du Festival des harmonies et orchestres de Sherbrooke.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-284

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ATTENDU l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) ayant eu lieu sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie en 2010;

ATTENDU QUE cet inventaire nécessite une mise à jour;

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le directeur du Service de l'urbanisme lors de la Commission administrative du 1^{er} avril 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour les services professionnels relatifs à la mise à jour de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-285

DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QUE conformément aux articles 105.1 et 108.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit, lors d'une séance du Conseil municipal, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt, par le trésorier, du rapport financier consolidé et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-286

PRÉSENTATION ET DIFFUSION – RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au cours d'une séance ordinaire du Conseil tenue au plus tard au mois de juin;

ATTENDU QUE cet article prévoit également que le rapport de la mairesse est diffusé sur le territoire de la Ville conformément aux modalités déterminées par le Conseil;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

QUE la mairesse a fait rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018 de la Ville de Sainte-Julie;

QUE ce rapport soit diffusé sur le territoire de la Ville au moyen d'une publication sur le site web de la Ville et d'un affichage sur les panneaux à messages variables invitant les citoyens à consulter le rapport.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-287

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – COMMISSION DES FINANCES – 18 MARS 2019

ATTENDU QUE la Commission des finances s'est réunie le 18 mars 2019 et que le rapport de cette réunion a été présenté à la Commission administrative du 29 avril 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la Commission des finances tenue le 18 mars 2019, en conformité avec l'article 4.4 du règlement 465, à l'exception du point suivant qui fera ultérieurement l'objet d'une décision autonome :

- 4. Rapport financier 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-288

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 5 avril 2019 au 9 mai 2019 :

Liste F-2019-09	Chèques à ratifier	822 050,02 \$
Liste F-2019-10	Comptes à payer	2 165 103,80 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 5 avril 2019 au 9 mai 2019 apparaissant sur les listes F-2019-09 et F-2019-10;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-289

AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

ATTENDU le rapport financier consolidé 2018 déposé à la séance du 14 mai 2019;

ATTENDU QUE lors de la réunion du 18 mars 2019, la Commission des finances a recommandé d'utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté pour augmenter diverses réserves pour un montant total de 3 786 869 \$;

ATTENDU QUE le Conseil modifiera le règlement relatif au fonds de roulement afin de l'augmenter de 250 000 \$;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE virer un montant de 3 536 869 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les réserves suivantes :

▪ Excédent de fonctionnement affecté – immobilisations	2 875 000 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté – rachat de la dette	500 000 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté – transport en commun	111 869 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté – élections	50 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-290

ÉMISSION D'OBLIGATIONS, MODIFICATIONS DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance pour un montant total de 4 375 000 \$ qui sera réalisé le 11 juin 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
952	175 900 \$
1114	26 500 \$
1127	300 600 \$
1129	168 200 \$
1129	80 100 \$
1130	23 400 \$
1131	1 167 162 \$
1136	133 500 \$
1136	20 268 \$
1136	100 000 \$
1150	2 430 \$
1162	35 938 \$
1164	7 732 \$
1174	5 913 \$
1175	44 951 \$
1175	1 071 \$
1182	17 384 \$
1183	194 350 \$
1183	35 656 \$
1184	3 499 \$
1184	215 441 \$
1189	30 718 \$
1195	542 120 \$
1199	202 000 \$
1201	577 892 \$
1201	190 155 \$
1208	21 895 \$
1211	50 225 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (ci-après la « Loi »), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt 1114, 1127, 1129, 1130, 1131, 1136, 1162, 1174, 1175, 1183, 1184, 1189, 1195, 1199, 1201, 1208 et 1211, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement prévu dans ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie avait, en date du 21 mai 2019, un emprunt au montant de 2 413 000 \$, sur un emprunt original de 4 340 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunt 952, 1114, 1127, 1129, 1130, 1131 et 1136;

ATTENDU QUE, en date du 21 mai 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 11 juin 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au deuxième alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt 952, 1114, 1127, 1129, 1130, 1131 et 1136;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE les règlements d'emprunt mentionnés au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront en date du 11 juin 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après « CDS ») et seront déposées auprès de ce dernier;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences juridiques de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Patriotes
933 A, boulevard Armand-Frappier
Sainte-Julie (Québec) J3E 2N2

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts 1114, 1127, 1129, 1130, 1131, 1136, 1162, 1174, 1175, 1183, 1184, 1189, 1195, 1199, 1201, 1208 et 1211 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 juin 2019), au lieu du terme prescrit pour ces amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 11 juin 2019, le terme originel des règlements d'emprunts 952, 1114, 1127, 1129, 1130, 1131 et 1136, soit prolongé de 21 jours.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-291

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour les services professionnels en évaluation foncière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-292

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

ATTENDU l'article 4.2 du *Règlement 1027 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche, par le directeur général, de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste, à la séance du Conseil suivant l'embauche;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'accepter l'embauche et les mouvements de main-d'œuvre des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)

GAUDET, Monia	Syndiqué	Agente de bureau à secrétaire de direction	12 août 2019
---------------	----------	--	--------------

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)

BOUCHER, Élyse	Étudiant	Animatrice à la bibliothèque (Escouade du livre)	10 juin 2019
CARRIER, Vincent	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	1 ^{er} mai 2019
CHAPLEAU, Jean	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	13 mai 2019

CHILVERS-DUCHARME, Yohann	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	13 mai 2019
GARNEAU, Maude	Syndiqué	Commis à la bibliothèque surnuméraire	19 avril 2019
GRENIER, Audrey-Anne	Syndiqué	Surnuméraire (Agente au Service à la clientèle)	13 mai 2019
LAPOINTE, Nathalie	Syndiqué	Surnuméraire (Agente au Service à la clientèle)	17 mai 2019
LAVENTURE-RINGUET, Cédrick	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	1 ^{er} mai 2019
LEFEBVRE, Corrie	Étudiant	Stagiaire en horticulture	13 mai 2019
NORMANDEAU, Jade	Syndiqué	Surnuméraire (Agente au Service à la clientèle)	28 mai 2019
OLIVIER, Michelle	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	13 mai 2019
RACINE, David	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	29 avril 2019
VALENCIA, Valentina	Étudiant	Animatrice à la bibliothèque (Escouade du livre)	10 juin 2019

ENGAGEMENT DE PERSONNEL ÉTUDIANT (saison estivale 2019)

<u>Service des infrastructures et gestion des actifs</u>			
ARCHAMBAULT, Corinne	Étudiant	Préposée	1 ^{er} mai 2019
BARABÉ, Marybel	Étudiant	Préposée	3 juin 2019
BEAULIEU, Charles-Étienne	Étudiant	Préposé	30 mai 2019
BEAUREGARD, Valérie	Étudiant	Préposée	30 mai 2019
CHARLAND, Camille	Étudiant	Préposée	28 mai 2019
FORTIN, Juliette	Étudiant	Préposée	27 mai 2019
GRANT, David W	Étudiant	Préposé	10 juin 2019
JUTRAS, Charlie	Étudiant	Préposée	27 mai 2019
LAVERRIÈRE-MÉNARD, Jacob	Étudiant	Préposé	27 mai 2019
LECOURS, Laurent	Étudiant	Préposé	1 ^{er} mai 2019
NADEAU, Sandrine	Étudiant	Préposée	27 mai 2019
PANAÏT, Bogdan Andrei	Étudiant	Préposé	1 ^{er} mai 2019
PANNETON-FORTIN, Ève	Étudiant	Préposée	21 mai 2019
PICARD-BRADLEY, Alexandre	Étudiant	Préposé	6 mai 2019

PRANICA, Jade-Lauren	Étudiant	Préposée	6 mai 2019
VALSORDA, Gabriel	Étudiant	Préposé	3 juin 2019
<u>Service des loisirs</u>			
BEAUCHAMP, Audrey	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil – équipe volante	25 juin 2019
BEAULIEU, Laurence	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	13 juin 2019
BELVAL, Jean-Philippe	Étudiant	Appariteur au prêt de canot	21 mai 2019
BERUBÉ, Camille	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2013
BISAILLON, Amélie	Étudiant	Animatrice camp cuistot et enviro/science	13 juin 2019
BLANCHETTE, Gabrielle	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	13 juin 2019
BOURASSA, Rosalie	Étudiant	Animatrice camp amis	13 juin 2019
BRUNET, Hiba	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	13 juin 2019
BRUNET, Loyal	Étudiant	Animatrice camp multiarts	13 juin 2019
CABANA, Laurence	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	13 juin 2019
CABANA, Mégane	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019
CANUEL, Noémie	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019
CAOUCETTE, Solène	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019
CARON, Élizabeth	Étudiant	Animatrice camp amis	13 juin 2019
CARON, Gabrielle	Étudiant	Animatrice camp multisports	13 juin 2019
CÉLESTIN-PLANTE, Noémie	Étudiant	Animatrice camp amis	13 juin 2019
CHALIFOUX, Xavier	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	25 juin 2019
CHAPLEAU, Lauryane	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019
CHAPLEAU, Vincent	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	25 juin 2019
COTÉ, Benjamin	Étudiant	Animateur camp multisports	13 juin 2019
DAUPHINAIS, Nathan	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	25 juin 2019

DELISLE, Sandrine	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil remplaçante	Au besoin
DORÉ, Andrée-Anne	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019
DUBUC, Frédérick	Étudiant	Animateur camp cuistot et enviro/science	13 juin 2019
DUCHESNE, Samuel	Étudiant	Animateur camp donjon dragon	13 juin 2019
DUCHESNE, Zacharie	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2019
FOURNIER, Catherine	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019
FURLONG, Marie-Pier	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	13 juin 2019
GAGNÉ, Rose	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019
GAUDET, Olivier	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2019
GARANT-TEIXERA, Zoé	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019
GEMME-DESROCHERS, Antoine	Étudiant	Animateur camp donjon dragon	13 juin 2019
GEMME-DESROCHERS, Jean-Christophe	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	25 juin 2019
GRENIER, Charles	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	25 juin 2019
KEARNEY, Maude	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	13 juin 2019
LAFOND, Noémie	Étudiant	Animatrice camp amis	13 juin 2019
LAMARCHE, Alexandre	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2019
LANGLOIS, Camille	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019
LANGLOIS, Corinne	Étudiant	Animatrice camp méli-mélo	13 juin 2019
LANGLOIS, Mathilde	Étudiant	Animatrice camp tennis 9-12 ans	13 juin 2019
LAROCHE, Mathis	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	25 juin 2019
LAROCHELLE, Vickie	Étudiant	Animatrice camp multiarts	13 juin 2019
LAVALLÉE, Mégane	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019

LAVOIE, Nicolas	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	25 juin 2019
LEGER, Francis	Étudiant	Appariteur au prêt de canot remplaçant	Au besoin
LEGER, Steffie	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019
LEGRAND, Julien	Étudiant	Appariteur au prêt de canot	21 mai 2019
LESSARD, Justine	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019
LUNEAU, Frédérique	Étudiant	Animatrice camp amis	13 juin 2019
MARCOTTE, Océane	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	13 juin 2019
MASSUE, Stéphanie	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	13 juin 2019
MÉLANÇON, Vincent	Étudiant	Animateur programme d'accompagnement	13 juin 2019
PARADIS, Andréane	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	13 juin 2019
PELLETIER, Anna	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019
PELLETIER, Frédérique	Étudiant	Animatrice camp amis et hip hop	13 juin 2019
PÉRUSSE, Félix	Étudiant	Animateur programme d'accompagnement	13 juin 2019
PICARD, Laurie-Ève	Étudiant	Animatrice camp méli-mélo	13 juin 2019
PRUD'HOMME, Frédérique	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019
RICHARD, Julien	Étudiant	Animateur camp amis	13 juin 2019
ROCHELEAU, Lou-Ann	Étudiant	Animatrice camp amis	13 juin 2019
ROCHELEAU, Jasmine	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil remplaçante	Au besoin
ROSS, Gabrielle	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	13 juin 2019
SANSOUCY, Maude	Étudiant	Animatrice camp méli-mélo	13 juin 2019
SIROIS, Jérémy	Étudiant	Surveillant animateur service d'accueil	25 juin 2019

THÉRIAULT, Marie-Claire	Étudiant	Animatrice programme d'accompagnement	13 juin 2019
VEILLETTE, Émilie	Étudiant	Surveillante animatrice service d'accueil	25 juin 2019

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-293

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EMBAUCHE D'UNE SALARIÉE TEMPORAIRE

ATTENDU QU'au cours des vingt-quatre (24) prochains mois, des projets majeurs amèneront un surplus de travail en urbanisme;

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à l'embauche d'une personne salariée plutôt que d'utiliser les services d'une firme externe;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la convention collective de façon à permettre l'embauche d'une personne salariée pour une période déterminée;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, la lettre d'entente annexée à la présente résolution avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690, afin de permettre l'embauche d'une personne salariée pour une période de vingt-quatre (24) mois, soit jusqu'au 15 mai 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-294

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690 ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE – LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL (PROJET DE LOI 176)

ATTENDU l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail* (Projet de loi 176) (ci-après la « Loi ») en date du 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690, afin de modifier certains articles de la convention collective et de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines, à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, la lettre d'entente annexée à la présente résolution avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-295

EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE TRAVAUX DE SCHELLEMENT DE FISSURES POUR L'ANNÉE 2019 – PROJET R-1190, LOT 1

ATTENDU la résolution 17-360, adoptée le 4 juillet 2017, adjugeant le contrat R-1190, lot 1 pour les travaux de scellement de fissures à la compagnie Environnement Routier NRJ inc. pour les années 2017 et 2018;

ATTENDU QUE l'article 14 des directives aux soumissionnaires du devis permet à la Ville de se prévaloir d'une option de renouvellement d'une année supplémentaire, soit pour l'année 2019;

ATTENDU QUE des représentants de l'entreprise Environnement Routier NRJ inc. ont manifesté leur intérêt à exercer cette option de renouvellement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 6 mai 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE se prévaloir, pour l'année 2019, de l'option de renouvellement d'une (1) année supplémentaire prévue dans le contrat R-1190, lot 1, concernant des travaux de scellement de fissures conclu avec la compagnie Environnement Routier NRJ inc, située au 23, avenue Milton, Lachine (Québec) H8R 1K6, selon le prix unitaire du bordereau de soumission en date du 28 juin 2017, pour une somme de 40 342,43 \$, toutes taxes comprises, portant la valeur totale du contrat à 129 893,24 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-296

PROVISION – OPTION DE RENOUVELLEMENT – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE SCHELLEMENT DE FISSURES POUR ANNÉE 2019 – PROJET R-1190, LOT 1

ATTENDU que la Ville s'est prévalu de l'option de renouvellement d'une (1) année supplémentaire du contrat R-1190, lot 1 concernant des travaux de scellement de fissures conclu avec la compagnie Environnement Routier NRJ inc. pour une somme de 40 342,43 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser la réalisation de travaux supplémentaires accessoires au contrat, suivant le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 6 mai 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre de l'option de renouvellement du contrat précité, une provision de 10 % pour les dépenses imprévues et une provision de 10 % pour des travaux supplémentaires accessoires au contrat, représentant une somme de 8 068,49 \$, portant le montant total autorisé pour cette option de renouvellement à 48 410,91 \$, les prix pour les travaux supplémentaires devant être calculés selon les prix unitaires fournis dans le bordereau de prix de la soumission retenue;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-297

ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MAURICE-DUPLESSIS – PROJET R-1226

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour les travaux de réaménagement du parc Maurice-Duplessis;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le lundi 29 avril 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 6 mai 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro R-1226 concernant les travaux de réaménagement du parc Maurice-Duplessis au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Bau-Québec ltée, située au 1370, rue Labadie, Longueuil (Québec) J4N 1C7, pour un montant total de 509 349,66 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 29 avril 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-298

PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MAURICE-DUPLESSIS – PROJET R-1226

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1226 concernant les travaux de réaménagement du parc Maurice-Duplessis à l'entreprise Bau-Québec ltée pour une somme de 509 349,66 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 35 654,48 \$, portant le montant autorisé à 545 004,14 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-299

ADJUDICATION – TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ENTRE LES RUES BERNADETTE ET PRINCIPALE – PROJET SI-19-171, LOT 3 – RÉSERVE POUR IMMOBILISATIONS

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour les travaux d'asphaltage prévus sur le chemin du Fer-à-Cheval entre les rues Bernadette et Principale;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 3 avril 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 6 mai 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro SI-19-171, lot 3 concernant les travaux d'asphaltage prévus sur le chemin du Fer-à-Cheval entre les rues Bernadette et Principale au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Michaudville inc., située au 270, rue Brunet, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6, pour un montant de 165 700 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 3 avril 2019;

D'affecter une somme de 170 000 \$ de la réserve pour immobilisations pour financer ces travaux et les honoraires afférents.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-300

PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ENTRE LES RUES BERNADETTE ET PRINCIPALE – PROJET SI-19-171, LOT 3

ATTENDU l'adjudication du contrat numéro SI-19-171, lot 3 concernant les travaux d'asphaltage sur le chemin du Fer-à-Cheval entre les rues Bernadette et Principale à Les Entreprises Michaudville inc. pour une somme de 165 700 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 % pour des travaux imprévus représentant une somme de 11 600 \$, portant le montant autorisé à 177 300 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-301

ADJUDICATION – FOURNITURE DE FÛTS ET DE LUMINAIRES POUR DIVERSES RUES – PROJET SA-19-10 - FONDS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la fourniture et la livraison de fûts et de luminaires pour diverses rues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 11 avril 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 6 mai 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro SA-19-10 concernant la fourniture et la livraison de fûts et de luminaires pour diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Franklin Empire inc. située au 2495, rue de la Province, Longueuil (Québec) J4G 1G3, pour un montant de 174 985,40 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 11 avril 2019;

D'affecter une somme de 18 857,12 \$ du fonds réservé – fonds de parcs et de terrains de jeux afin de financer une partie de cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-302

AUTORISATION DE SIGNATURE – DISPOSITION D'ACTIFS

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer de l'inventaire certains véhicules et équipements du Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE le Service des infrastructures et gestion des actifs souhaite disposer des unités énumérées dans l'annexe 1 jointe à la présente;

ATTENDU QUE le Service des infrastructures et gestion des actifs souhaite confier au Centre de Services partagés du Québec, à Copal Métal et à un ferrailleur la vente et la disposition des équipements désuets;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 13 mai 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur – qualité du milieu à signer tous documents requis pour donner effet à la disposition des équipements;

D'autoriser le trésorier à payer les frais inhérents à la vente de ces équipements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-303

ADJUDICATION – CONVERSION DE BORNES-FONTAINES – PROJET SA-19-12 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions par invitation a été effectuée pour la conversion de bornes-fontaines;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 7 mai 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 13 mai 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro SA-19-12 concernant la conversion de bornes-fontaines au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise BF-Tech inc., située au 888-E, rue Cité-des-Jeunes, Saint-Lazare (Québec) J7T 2B5, pour un montant total de 26 475,12 \$ toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 7 mai 2019;

DE payer une partie de ces dépenses, à savoir un montant de 24 175,31 \$, à même le fonds réservé – fonds de roulement et de rembourser ce montant en versements égaux sur une période de cinq (5) ans, soit de 2020 à 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-304

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 16 AVRIL 2019

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 16 avril 2019 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de la réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 avril 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-305

RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le deuxième mandat de M. Maxime Bélanger à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme s'est terminé le 1^{er} mai 2019;

ATTENDU QUE M. Bélanger désire renouveler son mandat pour un troisième terme de deux (2) ans, conformément au *Règlement 728 relatif au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE renouveler le mandat de M. Maxime Bélanger à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période deux (2) ans;

QUE son troisième mandat se termine le 1^{er} mai 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-306

MODIFICATION – RÉOLUTION 18-198 – APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (18 LOGEMENTS) – 1477, RUE PRINCIPALE – ZONE H-315

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé le 10 avril 2018, au moyen de sa résolution 18-198, la demande d'approbation des plans-concept de construction d'un bâtiment multifamilial de 18 logements au 1477, rue Principale, préparés par le Groupe PDA Architectes, en date du 8 mars 2018;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pu débuter tel que prévu;

ATTENDU QUE cette résolution était valide pour une période de 12 mois consécutifs, soit jusqu'au 10 avril 2019;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

DE modifier la résolution 18-198, de façon à ce qu'elle soit valide pour une période additionnelle de 12 mois à compter de la date d'adoption de la présente résolution, soit jusqu'au 14 mai 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-307

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 127, RUE DE LA SAVANE – ZONE H-145

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction d'une remise, déposés par le propriétaire, pour la propriété multifamiliale située au 127, rue de la Savane, et ce, conformément à la résolution 472.3.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-308

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'ARCHITECTURE ET D'IMPLANTATION – CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE (BÂTIMENT C) – 310, RUE DE MURANO – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'architecture soumis par CB architecte, en date du 12 avril 2019, ainsi que les plans-concept d'implantation soumis par Fahey et associés, en date du 9 avril 2019, pour la construction d'un nouvel immeuble (bâtiment C) situé au 310, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 472.15.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-309

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE (REVÊTEMENT) ET CONSTRUCTION D'UNE REMISE – 474, PLACE DE LA MITRELLE – ZONE H-120

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation extérieure (revêtement) ainsi que la construction d'une remise (modèle Normande Acra de Cabanon Fontaine), déposés par le propriétaire, pour le bâtiment situé au 474, place de la Mitrelle, et ce, conformément à la résolution 472.4.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-310

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 8-801, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET (SALON PRISÉ) – ZONE C-321

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage, soumis par le propriétaire, pour la place d’affaires Salon Prisé, située au 8-801, avenue de l’Abbé-Théoret, et ce, conformément à la résolution 472.11.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-311

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 320, RUE DE MURANO – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’aménagement paysager pour le bâtiment commercial situé au 320, rue de Murano, préparés par Catherine Vézina, architecte, en date du 28 mars 2019, et ce, conformément à la résolution 472.8.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-312

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT D’UNE TERRASSE PERMANENTE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (BROUE SHOP) – ZONE C-147

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept pour l’aménagement d’une terrasse permanente et son aménagement paysager, déposés par Luc Guérin, architecte, en date du 1^{er} avril 2019, pour la place d’affaires Broue Shop, située au 1950, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 472.14.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-313

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS – 133, 143, 153, 163 ET 183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (PROVIGO) – ZONES M-256 ET C-258

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’aménagements extérieurs (paysagers, conteneurs, mobilier et stationnement) préparés par Harden pour les immeubles sis aux 133, 143, 153, 163 et 183, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 472.18.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-314

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 143, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (OPTIQUE SANTELLO) – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage commercial pour la place d’affaires Optique Santello, située au 143, boulevard Armand-Frappier, suite 100, préparés par Xénon enseigne, en date du 9 avril 2019, et ce, conformément à la résolution 472.10.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-315

APPROBATION – PIIA – PLAN DIRECTEUR D’AFFICHAGE – CONSTRUCTION D’UN IMMEUBLE (BÂTIMENT C) – 310, RUE DE MURANO – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D’approuver le plan directeur d’affichage préparé par CB architecte, en date du 5 avril 2019, pour la construction d’un nouvel immeuble (bâtiment C) situé au 310, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 472.15.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-316

APPROBATION – PIIA – PLAN DIRECTEUR D’AFFICHAGE – 143, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (BÂTIMENT 4) – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D’approuver le plan directeur d’affichage pour le bâtiment 4, situé au 143, boulevard Armand-Frappier, préparé par Harden, en date du 8 avril 2019, et ce, conformément à la résolution 472.10.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-317

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR AJOUT D’UN ESCALIER EXTÉRIEUR – 1851, RUE NOBEL – ZONE I-102

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept de rénovation pour l’ajout d’un escalier extérieur, préparés par Jacques Monty, architecte, en date du 6 mars 2019, pour la place d’affaires « Imprimerie Ste-Julie » située au 1851, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 472.7.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-318

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER –
PROJET DESTINATION SAINTE-JULIE (ÎLOT SUD) – ZONES C-254 ET C-259**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager AP-19 préparés par Fahey et associés et datés du 2 avril 2019, pour le projet Destination Sainte-Julie (îlot Sud), et ce, conformément à la résolution 472.16.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-319

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE – 5, RUE DE SAINT-MALO –
ZONE H-112**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction (couleur du crépi) soumises par le propriétaire, pour la construction d'une nouvelle résidence, située au 5, rue de Saint-Malo, et ce, conformément à la résolution 472.22.B.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-320

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 440, RUE DE MURANO (A&W) – ZONE C-254

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage préparés par Enseignes Plus, en date du 5 février 2019, pour la place d’affaires A&W, située au 440, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 472.22.F.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-321

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (BOUCLE A) – ZONES N-805 ET A-806

ATTENDU QU’une nouvelle demande d’approbation du concept architectural de la boucle A du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu a été soumise au Service de l’urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d’un visuel 3D couleur des nouvelles élévations avant et arrière des propriétés en rangée et jumelées à toits plats visées par la demande;

ATTENDU QUE suivant une recommandation défavorable du Comité consultatif d’urbanisme à l’égard du concept architectural des bâtiments en rangée et jumelés, un travail d’élaboration de visuels a été effectué avec le promoteur et l’architecte mandaté incluant un concept préliminaire de l’aménagement paysager;

ATTENDU QUE la version des plans-concept d’architecture révisés, préparés par la firme Line Laurin Architecte ont été présentés aux membres du Conseil municipal lors de la Commission administrative du 6 mai 2019 et ces derniers ont accepté les plans-concept révisés;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D’approuver les modifications apportées aux plan-concept de construction du site de la boucle « A » du projet intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, préparés par Line Laurin Architecte et soumis le 6 mai 2019, pour les bâtiments à toits plats ayant front à la fois sur le chemin du Golf et la rue Bénard ainsi que pour les bâtiments à toits plats au centre de la boucle de la rue Bénard;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-322

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR – TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE – 457, RUE SAMUEL-DE CHAMPLAIN – ZONE H-227

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'aménagement extérieur suivant la transformation d'un garage en pièce habitable, soumis par la propriétaire, pour la résidence située au 457, rue Samuel-De Champlain, et ce, conformément à la résolution 472.22.C.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-323

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 320, RUE DE MURANO (ANGELA & I) – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Xénon enseignes, en date du 11 avril 2019 (version 5.1), pour la place d'affaires Angela & I, située au 320, rue de Murano, suite 105, et ce, conformément à la résolution 472.9.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-324

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – 437, RUE DE DIEPPE – ZONE H-227

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation, soit le remplacement des matériaux de revêtement extérieur, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 437, rue de Dieppe, et ce, conformément à la résolution 472.22.A.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 avril 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-325

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – PROJET DEVIMCO – 360, 380, 400, 420 et 440, RUE DE MURANO – ZONES C-254 ET C-259

ATTENDU QUE des demandes d'approbation des aménagements extérieurs et de dérogation mineure pour la phase II du projet Devimco ont été soumises au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE les demandes sont accompagnées des documents suivants :

- Plan d'aménagement paysager # AP-19, préparé par Fahey+associés et daté du 2 avril 2019;
- Un extrait de la servitude légale enregistrée;
- Plan d'ensemble # SP-90.162, préparé par Fahey+associés et daté du 1^{er} avril 2019;
- Plan d'éclairage et d'implantation # 16-0040-02, préparé par Induktion groupe conseil et daté du 1^{er} février 2019;
- Plan civil #GEN18-718, préparé par Stéphane Bélanger, ingénieur (Genexco) et daté du 26 mars 2019;

ATTENDU QUE la présente demande concerne l'ensemble des aménagements extérieurs adjacents aux bâtiments « E », « F », « G », « I », « J » de la phase II du projet Devimco localisée sur l'îlot sud du site;

ATTENDU QUE le projet dans son ensemble comporte l'aménagement de deux cent quarante-quatre (244) cases de stationnement incluant trois (3) cases pour véhicules électriques avec borne, neuf (9) cases pour personnes handicapées et aucune case pour les familles;

ATTENDU QUE le concept d'aménagement présenté prévoit une grande plantation de végétaux feuillus et de conifères variés, soit 11 espèces d'arbres, 6 espèces d'arbustes, 8 espèces de graminées, tous résistants aux conditions urbaines et au sel de déglacage;

ATTENDU QU'essentiellement, les arbres proposés sont répartis le long des voies de circulation ainsi que dans chaque îlot du stationnement exempt d'infrastructure;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement paysager présente les non-conformités suivantes :

- L'aire de stationnement comporte 21 arbres au lieu des 23 requis dans les îlots de verdure, en raison du passage des services (5.6.6.1);
- Dix (10) arbres doivent être relocalisés dans les marges latérales et fixes latérales en vertu de l'article 5.7.2.5, mais aucune de ces marges ne sont existantes dans le présent îlot en raison de sa configuration transversale;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 472.16.19 datée du 16 avril 2019, recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogations mineures soumise pour les propriétés situées au 360, 380, 400, 420 et 440, rue de Murano, afin d'autoriser:

- une aire de stationnement de plus de 60 cases comportant 21 arbres au lieu de 23 arbres requis dans les îlots de verdure, conditionnellement à ce que des plantations arbustives et décoratives soient intégrées dans les îlots de stationnement ou les parties d'îlots qui ne peuvent présenter des plantations d'arbres en raison de contraintes particulières;
- que des dix (10) arbres à relocaliser, devant être plantés en marges latérales et fixes latérales en vertu de l'article 5.7.2.5 du Règlement de zonage 1101, huit (8) arbres puissent être plantés derrière les bâtiments F et G en sus de toute autre plantation requise;
- que des dix (10) arbres à relocaliser devant être plantés en marges latérales et fixes latérales en vertu de l'article 5.7.2.5 du Règlement de zonage 1101, deux (2) soient remis à la Ville de Sainte Julie afin de les planter ailleurs sur son territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-326

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – AJOUT D'UNE TERRASSE PERMANENTE – 320, RUE DE MURANO (ANGELA & I) – ZONE M-247

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures a été déposée au Service de l'urbanisme pour l'ajout d'une terrasse permanente au 320, rue de Murano (bâtiment B);

ATTENDU QUE les demandes sont accompagnées d'un plan d'aménagement de terrasse préparé par Catherine Vézina, architecte, en date du 28 mars 2019 modifiant le plan d'aménagement paysager numéro AP-12, préparé par fahey + associés, en date du 19 septembre 2017;

ATTENDU QU'une demande de modification des plans-concept de construction pour l'aménagement d'une terrasse sur le toit du bâtiment B a ensuite été présentée en septembre 2017, puis autorisée pour construction;

ATTENDU QUE le projet concerne la place publique localisée à l'intersection de la rue de Murano et du boulevard Armand-Frappier ainsi que la nouvelle place d'affaires Angela & I, installée dans le local 105 du Bâtiment B de la phase I du projet Devimco;

ATTENDU QUE l'entreprise de restauration souhaite aménager une terrasse permanente de 68 places assises à même l'espace public triangulaire localisé en marge avant secondaire de la propriété, soit entre le bâtiment et la future piste cyclable longeant le boulevard Armand-Frappier;

ATTENDU QUE pour la réalisation de la terrasse, le requérant doit retirer trois (3) îlots de végétaux présents mais propose de bonifier l'espace résiduel en ajoutant six (6) bacs de plantation d'arbres ainsi que du mobilier de la même collection que ce qui avait été autorisé précédemment et comprenant, entre autres, des bancs sans dossier, des poubelles, des supports à vélos additionnels et une fontaine d'eau;

ATTENDU QUE le design de la future terrasse prévoit des éléments signature tels que des cubes illuminés au sol, formant une barrière physique entre la structure et la voie cyclable prévue d'ici deux (2) ans;

ATTENDU QUE la structure proposée s'élèvera dans le prolongement de la marquise latérale existante et sera couverte d'une pergola métallique dont certaines portions seront inclinables en fonction de l'ensoleillement;

ATTENDU QU'un feuillu conservé sera intégré au concept de la terrasse et des éléments techniques permettant sa préservation seront ajoutés;

ATTENDU QUE le projet présente les non-conformités suivantes :

- l'implantation de la pergola en marge avant secondaire déroge à l'article 5.3.11.2 du *Règlement de zonage 1101*;
- l'aire d'isolement d'une largeur de deux (2) mètres autour de la terrasse n'est pas végétalisée à au moins 50 %, tel que l'exige l'article 5.3.6.6 du *Règlement de zonage 1101*, en raison de la présence d'une servitude de piste cyclable sur le terrain;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et constitue un cas isolé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 472.8.19 adoptée lors de l'assemblée tenue le 16 avril 2019, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogations mineures pour le 320, rue de Murano afin d'autoriser :

- une aire d'isolement, au pourtour de la terrasse, ne respectant pas le ratio de végétalisation de 50 % prévu à l'article 5.3.6.6 du *Règlement de zonage 1101*;
- l'implantation d'une pergola en marge avant secondaire, alors que l'article 5.3.11.2 du *Règlement de zonage 1101* ne le permet pas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-327

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 143, 153, 163 ET 183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONES M-256 ET C-258

ATTENDU QU'une demande d'approbation des aménagements extérieurs et de dérogations mineures pour les aménagements du projet « Provigo » ont été soumises au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE les demandes sont accompagnées des documents suivants :

- Plans d'aménagement paysager « Sainte-Julie SPH-48.2-PAYSAGEMENT-SPH-48.1.1-2-3 » préparé par Harden et révisé le 5 avril 2019;
- Plan du stationnement et des arbres « SPH-45_LEASING » préparé par Harden et révisé le 9 novembre 2019;
- Plan de site et circulation préparé par Harden et daté du 15 avril 2019;
- Extrait du plan de site pour les conteneurs « ZOOM PLAN SITE (SP-49) » daté du 15 avril 2019;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement paysager présente les non-conformités suivantes :

- Un ratio d'un (1) arbre aux dix (10) mètres en bordure des voies publiques de circulation, alors que la réglementation prévoit un (1) arbre aux sept (7) mètres;
- Un nombre de vingt (20) arbres à planter en bordure du boulevard Armand-Frappier sont prévus dans l'emprise municipale en raison de la présence d'infrastructures souterraines sur le terrain privé;
- 33 % des arbres requis au périmètre sont manquants, alors qu'il est normalement prévu un maximum de 20 %;
- Dix-sept (17) arbres à relocaliser sont plantés sur la propriété privée mais à l'extérieur des marges latérales et fixes latérales tel que requis lors de ce type de situation;
- Onze (11) arbres à relocaliser sont manquants;

ATTENDU QUE les dérogations demandées sont justifiables en raison de la présence des services et aussi de la nature particulière du site des travaux;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 472.18.19 adoptée lors de l'assemblée tenue le 16 avril 2019, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogations mineures, pour les bâtiments sis au 143, 153, 163 et 183, boulevard Armand-Frappier (Provigo), afin d'autoriser :

- que les arbres requis en bordure des voies publiques de circulation soient plantés selon un ratio d'un arbre aux dix (10) mètres au lieu d'un ratio d'un (1) arbre aux sept (7) mètres, tel que prévu à l'article 5.7.2.5 du Règlement de zonage 1101 et que de ce nombre, un total de vingt (20) arbres soient plantés dans l'emprise municipale;
- qu'un maximum de 33 % des arbres requis en bordure des voies publiques de circulation puissent être relocalisés ailleurs sur la propriété, alors que l'article 5.7.2.5 du Règlement de zonage 1101 stipule que seulement un maximum de 20 % des arbres requis au périmètre peuvent être relocalisés, et ce, dans les marges latérales et fixes latérales uniquement;
- que des vingt-huit (28) arbres à relocaliser devant être plantés en marges latérales et fixes latérales en vertu de l'article 5.7.2.5 du Règlement de zonage 1101, dix-sept (17) puissent être plantés ailleurs sur la propriété en sus de toute autre plantation requise;
- que des vingt-huit (28) arbres à relocaliser devant être plantés en marges latérales et fixes latérales en vertu de l'article 5.7.2.5 du Règlement de zonage 1101, onze (11) soient remis à la Ville de Sainte-Julie afin de les planter ailleurs sur son territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-328

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 440, RUE DE MURANO – ZONE C-254

ATTENDU QUE le présent dossier concerne le traitement réglementaire de l'îlot sud du projet de développement Destination Ste-Julie, développé par Fahey et associé pour le groupe Devimco;

ATTENDU QUE depuis son coup d'envoi, le projet de l'îlot sud a fait l'objet d'une analyse sous l'égide d'un projet intégré et que la réglementation de zonage présente, à cet effet, des normes différentes pour des projets particuliers, notamment en matière d'implantation des bâtiments ainsi que des notions de cour;

ATTENDU QUE ce projet a récemment fait l'objet d'une opération cadastrale pour retirer le bâtiment « F » de l'équation, plaçant ce nouveau lot en dérogation à l'égard de plusieurs éléments de la réglementation normative en vigueur;

ATTENDU QUE le projet voisin, celui du groupe Harden, a également dû faire face à ce type de situation en 2018 et une dérogation mineure avait été adoptée afin de maintenir les normes applicables aux projets intégrés, malgré qu'il ne compose pas un ensemble de 3 bâtiments par lot;

ATTENDU QU'il s'agit d'adopter une dérogation mineure concernant la possibilité d'associer le nouveau lot comprenant le bâtiment « F » au projet intégré adjacent pour l'évaluation normative de l'ensemble de l'îlot;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 472.17.19 datée du 16 avril 2019, recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement numéro 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogation mineure soumise pour la propriété située au 440, rue de Murano afin d'autoriser :

- que les normes concernant les projets intégrés prévues à la section 9 du chapitre 10 du Règlement de zonage 1101 soient applicables au lot 6 272 962, et ce, malgré la présence d'un seul bâtiment sur la propriété, au lieu des trois (3) bâtiments minimum.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-329

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 310, RUE DE MURANO – ZONE C-258

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure et d'approbation des plans–concept d'architecture pour la construction d'un nouvel immeuble ainsi que l'approbation d'un plan directeur d'affichage au 310, rue de Murano, ont été soumises au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE les demandes sont accompagnées des documents suivants :

- plans–concept préliminaires d'architecture, préparés par CB architecte, en date du 12 avril 2019;
- plan du site – Implantation, stationnement, aires d'isolement, préparés par fahey+associés, numéro SP–90.162, en date du 9 avril 2019;
- plans–concept d'affichage et rendus 3D, préparés par CB architecte, en date du 5 avril 2019;

ATTENDU QUE le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment sur le site du projet Destination Sainte-Julie, localisé près de la sortie 102 de l'autoroute 20, dans l'îlot nord, sis à l'intersection du boulevard Armand-Frappier et de la rue de Murano;

ATTENDU QUE le projet présente la non-conformité suivante :

- aucune clôture n'est proposée à l'intérieur de la zone tampon requise entre des usages commerciaux et résidentiels, tel que le requiert l'article 5.7.4.1 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE la demande consiste à soustraire le projet de l'obligation d'installer une clôture entre la construction du Groupe Maurice et celle du bâtiment C afin d'assurer une perméabilité pour les piétons entre la résidence et les commerces, tel que préconisé tout au long du développement du concept du projet de Destination Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et constitue un cas isolé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 472.15.19, en date du 16 avril 2019, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 310, rue de Murano, afin d'autoriser qu'aucune clôture ne soit érigée à l'intérieur de la zone tampon aménagée entre le nouveau bâtiment C et la résidence du groupe Maurice, tel que le requiert l'article 5.7.4.1 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-330

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 180, RUE DES FRÊNES – ZONE H-129

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures a été déposée au Service de l'urbanisme pour permettre un projet de pavillon-remise au 180, rue des Frênes;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept d'implantation préparés par le requérant ainsi que d'images de projets comparables;

ATTENDU QUE la présente demande concerne la construction d'un pavillon-remise comportant un foyer au bois auquel est intégrée une cabine de bain jumelée dans la cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE le pavillon-remise-cabine de bain est composé d'ouvertures à plus de 50 % de ses murs qui sont orientées vers l'intérieur de la cour;

ATTENDU QUE la construction a une superficie de 35,65 mètres carrés dans l'enceinte de la piscine creusée, alors que le maximum permis pour la portion pavillon-remise est de 25 mètres carrés;

ATTENDU QUE la réglementation actuelle ne permet pas le jumelage d'une cabine de bain et d'un pavillon-remise;

ATTENDU les nouvelles orientations en matière d'environnement et des modifications imminentes liées aux foyers à combustible solide, le Service de l'urbanisme est d'avis qu'il serait contradictoire d'autoriser un foyer au bois à moins de six (6) mètres des limites de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et constitue un cas isolé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 472.22.D.19 adoptée lors de l'assemblée tenue le 16 avril 2019, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver la demande de dérogations mineures pour le bâtiment résidentiel situé au 180, rue des Frênes, afin d'autoriser :

- un pavillon-remise d'une superficie de 33,43 mètres carrés, alors que l'article 4.2.5.5 du *Règlement de zonage 1101* prévoit un maximum de 25 mètres carrés;
- une cabine de bain jumelée à un pavillon-remise, alors que l'article 4.2.6.3 du *Règlement de zonage 1101* prévoit un dégagement d'au moins un (1) mètre entre les deux (2) constructions;

DE refuser la demande dérogation mineure quant au positionnement du foyer au bois extérieur à moins de six (6) mètres d'une limite de propriété.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-331

**DEMANDE DE PERMIS ET DEMANDE D'AUTORISATION – TRAVAUX DE REMBLAI
– COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC –
LOT 5 550 214 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE) –
ZONES A-715 ET A-716**

ATTENDU QUE Gestion Jardin 2000 inc. a présenté une demande de remblai visant le lot 5 550 214 du cadastre du Québec donnant du côté ouest du chemin de la Belle-Rivière, jusqu'aux limites de l'autoroute 30;

ATTENDU QUE la partie de terrain visée par les travaux totalise une superficie d'environ 200 000 mètres carrés (20 hectares) et que les seuls matériaux utilisés pour fins de remblai sont la pierre, la terre et le sable;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au *Règlement de zonage 1101* et au *Règlement sur les permis et certificat 1104* concernant le remblai de terrain;

ATTENDU QUE ce site a fait l'objet d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après la « CPTAQ »), portant le numéro 372078, en date du 19 mars 2012, et que les travaux de remblai n'ont toujours pas été réalisés à ce jour;

ATTENDU QUE l'objectif des travaux de remblai est de favoriser un meilleur potentiel agricole et qu'ils ont fait l'objet d'une évaluation réalisée par Monsieur Claude Gélinas, agronome de la firme Phyto Ressources;

ATTENDU QUE les travaux consistent à rehausser le niveau de la terre d'environ un (1) mètre par-dessus une couche de sol rocailleuse afin de favoriser un meilleur drainage du terrain;

ATTENDU QUE le requérant désire prolonger le délai de réalisation des travaux jusqu'en avril 2024, ce qui requiert l'émission de plusieurs permis de remblai conformément à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE cette procédure nécessite également une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la couche de terre arable sera enlevée temporairement et conservée sur le site afin d'être remise en place suivant les travaux de remblai;

ATTENDU QUE l'utilisation du lot visé par la demande demeure agricole;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande n'aura pas d'effet négatif sur le développement des activités agricoles existantes sur les lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne créera pas de contraintes relatives à l'application des lois et règlements en matière d'environnement et d'établissements de production animale;

ATTENDU QUE le requérant fournira un plan de gestion des travaux pour approbation par la Ville afin d'éviter les nuisances pour le voisinage;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'appuyer la requête soumise par M. Benoit Veilleux de Gestion Jardin 2000 inc. auprès de la CPTAQ afin de permettre des travaux de remblai sur le lot 5 550 214 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de la Belle-Rivière (zones A-715 et A-716);

QUE le permis comporte toutes les mesures d'atténuation des nuisances pour le voisinage exigées par la Ville et que celles-ci soient prévues dans un plan de gestion que le requérant devra déposer préalablement à l'émission du permis;

QUE copie de cette résolution soit acheminée au requérant ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-332

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – VOLET VI – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ATTENDU QUE dans son budget de mars 2019, le gouvernement du Québec a alloué un montant d'argent au programme Rénovation Québec (PRQ), qui inclut un volet dédié aux propriétaires de maisons lézardées;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà participé au PRQ dans le cadre du volet VI « Aide aux propriétaires de maisons lézardées » mis en place par la SHQ;

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Sainte-Julie est majoritairement composé d'un sol argileux propice aux problématiques liées à l'apparition de lézardes sur les fondations des résidences;

ATTENDU QUE de nouveaux cas de maisons lézardées se sont manifestés sur le territoire de la ville de Sainte-Julie, soit sur des bâtiments résidentiels construits sur un sol argileux et dont les fondations se sont fissurées à la suite d'une sécheresse excessive du sol;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie sa volonté de participer à nouveau au programme Rénovation Québec, volet VI « Aide aux propriétaires de maison lézardées », selon les règles prévues par la SHQ;

QUE la Ville y consacrera un budget de 100 000 \$ pour le traitement de ses dossiers;

DE demander à la SHQ d'allouer une enveloppe de 100 000 \$ pour le traitement des dossiers de la Ville de Sainte-Julie;

QUE la Ville financera 33,3 % des travaux admissibles, en partenariat avec la SHQ (33,3 %) et les propriétaires-demandeurs (33,3 %).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-333

AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour l'organisation de la Journée de la famille, prévue le 7 septembre 2019;

ATTENDU QUE la Journée de la famille attire annuellement 5 000 personnes au parc Edmour-J.-Harvey et que cette fête est un rendez-vous incontournable pour les organismes et la population julievilleoise;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères de la politique d'attribution des subventions du conseil municipal du volet 1 « Soutien aux organismes avec entente spécifique »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 6 mai 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 11 000 \$ à l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour défrayer une partie des dépenses relatives à la Journée de la famille, prévue le 7 septembre 2019, en deux versements, soit 75 % de la somme immédiatement et 25 % lors du dépôt de la reddition de compte, le tout conformément à la Politique d'attribution des subventions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-334

AIDES FINANCIÈRES – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour leur participation à des événements sportifs d'envergure;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 8 avril 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

Nom	Montant	Événement
Xavier Calonne	75 \$	Championnats provinciaux de hockey Coupe Dodge 2019 Bantam AA
Simon-Olivier Caron	75 \$	
Marc Charpentier	75 \$	
Maxime Giguère	75 \$	
Jacob Labbé	75 \$	
Xavier Lacoste	75 \$	
Léo Landry	75 \$	
Alexandre Lépine	75 \$	
Lewis Monge	75 \$	
Samuel Plourde	75 \$	
William Rivard	75 \$	
Frédéric Robichaud	75 \$	

Maria Arsenault	75 \$	Championnats provinciaux Coupe Dodge 2019 Pee-Wee BB
Victor Boucher	75 \$	
Rémy Kingsley	75 \$	
Hubert Labbé	75 \$	
Alexis Ladouceur	75 \$	
Renaud Laroche	75 \$	
Samuel Legault	75 \$	
Félix Martel	75 \$	
Alex Morissette	75 \$	
Timothé Ouimet	75 \$	
Alec Parent	75 \$	
Xavier Pontbriand	75 \$	
Matheo Vandenhove	75 \$	
Maude Charbonneau	300 \$	Championnat canadien de ringuette 2019
Lauriane Alain	150 \$	
Laurie Claveau	150 \$	
Catherine Dazé	150 \$	
Rosalie Cécil	150 \$	
Marie-Pier Blanchard	300 \$	
Yixin Hu	150 \$	Championnats québécois de sauvetage sportif - Junior et Senior
Vanessa Bélanger	150 \$	
Total:	3 375 \$	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-335

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1100-9 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AINSI QUE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD », AFIN D'APPORTER DES CORRECTIONS ET AJUSTEMENTS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT MIXTE AYANT LIEU DANS L'AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE – « MU-1 »

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1100-9 amendant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 ainsi que l'annexe 2 « Programme particulier d'urbanisme (PPU) de l'Entrée de ville Nord », afin d'apporter des corrections et ajustements liés au développement mixte ayant lieu dans l'aire d'affectation multifonctionnelle – « MU-1 »* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

19-336

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-92 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS DANS LE SECTEUR DE L'ENTRÉE DE VILLE NORD, TOUCHANT NOTAMMENT LES USAGES, LA DENSITÉ ET LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DE LA ZONE M-244

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1101-92 amendant le Règlement de zonage 1101 afin de modifier les dispositions relatives aux projets intégrés dans le secteur de l'Entrée de ville Nord, touchant notamment les usages, la densité et la hauteur des bâtiments de la zone M-244* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

19-337

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-93 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'INTRODUIRE DE NOUVELLES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LES PROJETS DE REDÉVELOPPEMENT À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE AGRICOLE, LES PROJETS NE NÉCESSITANT PAS DE PERMIS DE LOTISSEMENT OU LORS DE L'INTENSIFICATION D'ACTIVITÉS EXISTANTES SUR UNE PROPRIÉTÉ DONNÉE

Avis de motion est donné par M. André Lemay que le Règlement 1101-93 amendant le *Règlement de zonage 1101 afin d'introduire de nouvelles contributions financières préalables à l'émission de permis de construction pour les projets de redéveloppement à l'extérieur de la zone agricole, les projets ne nécessitant pas de permis de lotissement ou lors de l'intensification d'activités existantes sur une propriété donnée* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

19-338

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1107-8 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS USAGES DE REMPLACEMENT DANS LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le Règlement 1107-8 amendant le *Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin de permettre certains usages de remplacement dans la zone agricole permanente* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

19-339

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-94 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER DEUX (2) NOUVELLES ZONES, SOIT LES ZONES A-808 ET A-812, À MÊME LA ZONE A-806, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CES NOUVELLES ZONES ET D'APPORTER DES MODIFICATIONS À LA ZONE A-904, COMPRISSES DANS LE SECTEUR DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TOUCHANT NOTAMMENT LA DENSITÉ, L'IMPLANTATION ET LA TYPOLOGIE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le Règlement 1101-94 amendant le *Règlement de zonage 1101 afin de créer deux (2) nouvelles zones, soit les zones A-808 et A-812, à même la zone A-806, ainsi que les grilles des usages et des normes applicables à ces nouvelles zones et d'apporter des modifications à la zone A-904*, comprises dans le secteur du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, touchant notamment la densité, l'implantation et la typologie des bâtiments résidentiels sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin notamment de créer de nouvelles zones dans le secteur du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu et d'apporter des modifications à une zone comprise dans ce secteur;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement 1101-94 amendant le *Règlement de zonage 1101 afin de créer deux (2) nouvelles zones, soit les zones A-808 et A-812, à même la zone A-806, ainsi que les grilles des usages et des normes applicables à ces nouvelles zones et d'apporter des modifications à la zone A-904;*

DE présenter ce projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie le 10 juin 2019 à 19 h 30, conformément à la loi;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-340

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1149-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand que le Règlement 1149-10 modifiant le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Que le projet de règlement 1149-10 modifiant le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

19-341

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1234 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DU PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS – PHASE 2 POUR UN MONTANT DE 375 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 375 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le *Règlement 1234 autorisant le paiement des coûts des travaux de mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois - Phase 2 pour un montant de 375 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 375 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de *Règlement 1234 autorisant le paiement des coûts des travaux de mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois - Phase 2 pour un montant de 375 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 375 000 \$* est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

19-342

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1235 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand que le Règlement 1235 établissant un programme d'aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1235 établissant un programme d'aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

19-343

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-90 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-205 À MÊME LA ZONE P-201

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'agrandir la zone C-205 à même la zone P-201;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 9 avril 2019, sous les numéros 19-251 et 19-260;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 13 mai 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'adopter le second projet de règlement 1101-90 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'agrandir la zone C-205 à même la zone P-201;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-344

ADOPTION – RÈGLEMENT 1084-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 50 KM/H SUR UNE PARTIE DE LA RUE NOBEL

ATTENDU l'article 626 (4) du *Code de la sécurité routière*;

ATTENDU la recommandation du Comité de la sécurité publique de la Ville de Sainte-Julie de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur la rue Nobel entre la rue Bombardier et la limite de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2019 sous le numéro 19-250;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 1084-9 modifiant le Règlement 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur une partie de la rue Nobel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-345

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-84 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE DE CATÉGORIE 5 DANS LA ZONE I-155 AINSI QUE D'ENCADRER L'UTILISATION DE CONTENEURS D'ENTREPOSAGE DANS LES ZONES INDUSTRIELLES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin de permettre un usage d'entreposage de catégorie 5 dans la zone I-155 ainsi que d'encadrer l'utilisation de conteneurs d'entreposage dans les zones industrielles;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 12 mars 2019, sous les numéros 19-164 et 19-173;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 8 avril 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 9 avril 2019 sous le numéro 19-255;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 1101-84 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de permettre un usage d'entreposage de catégorie 5 dans la zone I-155 ainsi que d'encadrer l'utilisation de conteneurs d'entreposage dans les zones industrielles;*

De transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-346

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-86 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE DE CATÉGORIE 4 DANS LA ZONE I-154

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin de permettre un entreposage de catégorie 4 dans la zone I-154;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 12 mars, sous les numéros 19-166 et 19-175;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 8 avril 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 9 avril 2019, sous le numéro 19-256;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'adopter le règlement 1101-86 modifiant le *Règlement de zonage 1101 afin de permettre un entreposage de catégorie 4 dans la zone I-154;*

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-347

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-87 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'UNIFORMISER LA LARGEUR MINIMALE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS JUMELÉS ET EN RANGÉE DANS LE SECTEUR DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ZONES N-804 ET A-806

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'uniformiser la largeur minimale des bâtiments résidentiels jumelés et en rangée dans le secteur du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu - Zones N-804 et A-806;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 12 mars 2019, sous les numéros 19-167 et 19-176;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 8 avril 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 9 avril 2019, sous le numéro 19-257;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 1101-87 modifiant le *Règlement de zonage 1101 afin d'uniformiser la largeur minimale des bâtiments résidentiels jumelés et en rangée dans le secteur du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu - Zones N-804 et A-806*;

De transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-348

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-88 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE DE VENTE AU DÉTAIL DE MATÉRIAUX POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER À TITRE D'USAGE COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE AGRICOLE DANS LA ZONE A-710

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin de permettre un usage de vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager à titre d'usage complémentaire à un usage agricole dans la zone A-710;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 12 mars 2019, sous les numéros 19-168 et 19-177;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 8 avril 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 9 avril 2019, sous le numéro 19-258;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 1101-88 modifiant le *Règlement de zonage 1101 afin de permettre un usage de vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager à titre d'usage complémentaire à un usage agricole dans la zone A-710*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-349

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-89 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE DE RÉPARATION DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS DANS LA ZONE I-155 AINSI QUE LA VENTE AUTOMOBILE DANS LA ZONE I-350

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin de permettre un usage de réparation de véhicules récréatifs dans la zone I-155 ainsi que la vente automobile dans la zone I-350;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 12 mars 2019, sous les numéros 19-169 et 19-178;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 8 avril 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 9 avril 2019, sous le numéro 19-259;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 1101-89 modifiant le *Règlement de zonage 1101 afin de permettre un usage de réparation de véhicules récréatifs dans la zone I-155 ainsi que la vente automobile dans la zone I-350*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-350

ADOPTION – RÈGLEMENT 1228 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS D'ACQUISITION D'UN CAMION DESTINÉ À L'UNITÉ DE SOUTIEN TECHNIQUE, D'UN CAMION ÉCUREUR COMBINÉ ET D'ACCESSOIRES CONNEXES POUR UN MONTANT DE 1 030 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 030 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite acquérir un camion destiné à l'unité de soutien technique du Service de sécurité incendie, un camion écurer combiné et des accessoires connexes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2019, sous les numéros 19-253 et 19-261;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 1228 autorisant le paiement des coûts d'acquisition d'un camion destiné à l'unité de soutien technique, d'un camion écurer combiné et d'accessoires connexes pour un montant de 1 030 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 030 000 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Aucune communication.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Aucune communication.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Guy Dalpé

- M. Dalpé mentionne avoir fait plusieurs plaintes auprès de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent concernant le bruit provenant des travaux au bureau de Postes Canada sur l'avenue Jules-Choquet et demande de quelle façon la Ville applique le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique.

M. Dalpé mentionne que le bruit est entendu à toute heure du jour et de la nuit depuis le début des travaux, en décembre 2018.

Mme Roy mentionne que la Ville s'assurera que la quiétude revienne dans ce secteur. Un suivi sera fait auprès de Postes Canada. Mme Roy précise que si la Ville n'obtient pas les résultats escomptés au niveau du bruit, elle va poursuivre les démarches afin que la quiétude soit respectée. Il est mentionné que la fin des travaux est prévue vers le 15 juillet 2019.

M. Réjean Ouellette

- M. Ouellette mentionne qu'outre le bruit, l'éclairage est également très dérangeant chez Postes Canada.

Mme Roy informera aussi Postes Canada que l'éclairage est une source de nuisance.

M. Pierre Champagne

- M. Champagne remet à la mairesse un certificat de reconnaissance à la Ville de Sainte-Julie pour sa fidélité tout au long des 45 dernières années.

Mme Roy remercie M. Champagne.

- M. Champagne mentionne que l'éclairage n'est pas encore satisfaisant au terrain de pétanque.

M. Bernardin mentionne que l'éclairage a été modifié et le nombre de lux est cinq fois plus élevé qu'auparavant.

- M. Champagne demande si le nouveau programme pour les personnes âgées de 65 ans et plus peut être annoncé.

Mme Roy mentionne que l'annonce officielle sera faite sous peu et que le programme sera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2019.

M. Pierre Benoit

- M. Benoit demande en quoi consiste le montant de 913 000 \$ prévu dans le Quartier Lumicité.

Mme Roy mentionne que ce montant sera utilisé à l'aménagement paysager des places publiques du Quartier Lumicité.

- M. Benoit demande s'il y a des développements quant à la demande de la Ville de diminuer la vitesse de 90 km/h à 70 km/h sur la montée des Quarante-Deux et quant à l'installation d'un collecteur d'eau dans ce secteur.

Mme Roy mentionne que la Ville espère toujours être en mesure de donner davantage d'informations aux citoyens au cours du mois de juin.

M. Bernardin mentionne que l'information sera transmise lorsque la Ville sera en mesure de le faire.

- M. Benoit mentionne que des personnes font du bruit et soulèvent beaucoup de poussières avec leur véhicule dans le stationnement de l'ancienne érablière Le Rossignol.

Mme Roy mentionne que la façon la plus dissuasive de faire cesser ces nuisances est de communiquer avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent. La Ville fera aussi un suivi à cet effet.

Il est également suggéré à M. Benoit de documenter les moments où ces nuisances se produisent, soit les dates et les heures.

Mme Roy précise que lorsque l'agence de sécurité sera en fonction, il leur sera mentionné de porter une attention particulière à cet endroit.

M. Pierre Champagne

- Il est demandé si le projet d'hôtel aura lieu à Sainte-Julie.

Mme Roy mentionne aucun projet d'hôtel n'est prévu à Sainte-Julie.

M. Fernand Bourget

- M. Bourget mentionne que le chemin privé menant aux condominiums du Sommet-sur-le-Golf, à l'intersection du chemin du Crépuscule, est entravé par des blocs de béton et cela empêche les véhicules d'y avoir accès.

Mme Roy mentionne qu'il s'agit d'un chemin privé et qu'il serait approprié de faire des vérifications auprès du syndicat des copropriétaires afin de connaître les raisons pour lesquelles ces blocs ont été installés à cet endroit.

Par ailleurs, Mme Roy croit que ce chemin doit demeurer accessible aux véhicules d'urgence. Des vérifications seront faites à cet effet.

M. Bourget félicite les membres du Conseil pour les excellents résultats financiers 2018.

M. Yves Soucy

- M. Soucy, résidant au 758, place N.-P.-Lapierre, mentionne que beaucoup d'eau s'accumule dans le rond-point, car il n'y a pas de regard d'égout.

Des vérifications seront faites à cet effet.

- M. Soucy demande si la Ville prévoit refaire l'asphalte sur le boulevard Armand-Frappier, tout près de l'entrée de l'autoroute 20.

Ces travaux ne sont pas prévus à court terme.

- Il est demandé si les bollards longeant les pistes cyclables seront bientôt installés.

Mme Roy mentionne que l'installation devrait être faite sous peu.

Simon Fauteux

- M. Fauteux demande si des incitatifs ont été prévus afin que les nouveaux logements aient les 3 bacs nécessaires à la gestion des déchets.

Mme Roy mentionne que cette exigence est déjà prévue dans les règlements d'urbanisme.

- M. Fauteux déplore le fait que les policiers ne soient pas présents dans le Domaine des Hauts-Bois.

Mme Roy mentionne que des interventions policières sont faites régulièrement dans le sud de la Ville.

Mme Brisson précise que les policiers interviennent aussi sur demande.

- M. Fauteux mentionne que les autobus municipaux ne font pas leur arrêt obligatoire près de l'école du Grand-Chêne.

M. Fauteux aimerait connaître les statistiques d'utilisation des autobus municipaux, car selon lui, il devrait y avoir moins d'autobus.

Mme Roy mentionne que près de 36 000 citoyens utilisent les autobus municipaux entre 9 h et 16 h et que ce service ne doit pas être diminué.

M. André Laliberté

- M. Laliberté mentionne qu'il aurait été prévu de déplacer l'arrêt obligatoire situé à l'intersection de la rue Robert et de l'avenue Jules-Choquet.

Mme Roy mentionne que cette demande sera analysée lors du prochain Comité de la sécurité publique.

19-351

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

DE lever la séance à 21 h 40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Suzanne Roy,
Mairesse

Nathalie Deschesnes,
Greffière